

JOURNAL

L'école française d'histoire politique à la fin du XIX^e siècle

BLANDINE BARRET-KRIEGEL

Qui s'intéresse à l'histoire politique institutionnelle ne peut manquer de céder à la suggestion de retourner aux bons auteurs du XIX^e siècle, faite récemment par François Furet (1). Dans son bel élan pour l'histoire sociale, la recherche contemporaine a, en effet, creusé un trou dans la bibliographie des études politiques de sorte que lorsqu'on a besoin de lire un ouvrage détaillé sur les institutions de l'Ancien Régime on rencontre inévitablement avec les travaux de Cheruel, Darest de La Chavannes, Boutmy, Glasson, Fustel de Coulanges, Achille Luchaire, l'histoire politique telle qu'elle a été pratiquée à la fin du XIX^e siècle. Des années 1870-1880 date en effet la remarquable floraison de l'histoire politique consacrée aux institutions de l'Ancien Régime et à laquelle concourent en même temps philosophes, historiens et juristes. Comme l'a remarqué Albert Sorel (2), en 1875, au moment où Fustel concevait l'*Histoire des Institutions de l'ancienne France*, Taine rédigeait *Les Origines de la France contemporaine*, Paul Viollet publiait son *Précis d'Histoire du Droit français*, Achille Luchaire travaillait à l'*Etablissement des Capétiens* et Ernest Glasson faisait concurrence à l'historien de l'École normale en élaborant son *Histoire du Droit et des Institutions de la France*. Qui étaient ces historiens, quel était leur projet, à quoi correspondait ce mouvement d'intérêt commun pour l'histoire politique, telles sont les questions qu'un chercheur non spécialiste du XIX^e siècle mais usager obligé de ces travaux peut être conduit à se poser.

(1) François FURET, Le XIX^e siècle et l'intelligence du politique, in *Le Débat*, n° 1.

(2) Albert SOREL, *Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges*, Paris, 1830.

Qui ?

Fustel de Coulanges né en 1830, Emile Boutny né en 1835, Ernest Glasson né en 1839 — pour ne prendre que ces exemples — publient l'essentiel de leurs travaux après 1870 et appartiennent à la troisième génération des historiens du XIX^e siècle. Génération moins fameuse et moins brillante que les deux précédentes. Elle n'a pas eu le mérite pionnier et l'ambition encyclopédique de la première qui, avec Guizot, Thierry, Mignet, a entamé le redéploiement de la recherche historique en s'attaquant à de vastes sujets d'histoire générale : l'histoire de France, de l'Angleterre, de la Civilisation en Europe, de la Révolution française, etc. Elle n'a pas eu davantage la hauteur spéculative et l'audace subversive de la seconde qui, avec Renan, Taine, Michelet, Tocqueville, Quinet, a médité l'interprétation des régimes politiques en ouvrant des pistes insoupçonnées à l'histoire religieuse et idéologique. Pourtant, trois éléments, un événement, une formation, une situation, se sont, me semble-t-il, réunis pour incliner ces individus à accomplir une œuvre homogène qui n'est peut-être pas moins profonde que celle de leurs aînés.

D'abord l'expérience sociale commune de la guerre et de la révolution. La défaite de 1870 devant l'Allemagne, *La crise allemande de la pensée française*, selon l'excellente appellation de Claude Digeon (3), a sans doute affecté toutes les générations du siècle mais elle a lesté d'un poids incommensurable celle dont les œuvres ont été écrites sous le choc de l'effondrement de la France et des lendemains de la Commune. Auparavant, les historiens étaient obsédés par la différence entre la Révolution et l'Ancien Régime ; divisée en ce qui concernait le jugement sur la Révolution — fallait-il la surmonter comme le souhaitait Guizot (4) ou la continuer comme l'espérait Michelet ? —, leur attitude se fondait dans un diagnostic commun des coupures du passé. Désormais, surdéterminé par la Commune ou par ce phénomène que Guizot avait prophétiquement nommé « la république sociale », relayé par l'émergence des voies nouvelles dans lesquelles s'engageaient l'Allemagne, la problématique de l'histoire mue pour laisser place à l'étude du destin divergent des régimes politiques modernes.

Ensuite une formation, c'est-à-dire des maîtres écoutés et partagés. D'après le témoignage de leur cadet Gabriel Monod (5), s'exerce principalement sur eux l'influence des trois « grands », Renan et Taine éducateurs, Michelet inspirateur selon la formule même du fondateur de la *Revue historique*. A quoi il faut ajouter les leçons d'historiens moins connus mais qui, vingt ans plus tôt, n'en ont pas moins jeté les bases de l'histoire politique institutionnelle. Cheruel (1809-1891) dont Fustel est l'élève, auteur d'une histoire de l'administration monarchique en France (2 vol., 1855), éditeur du journal d'Olivier d'Ormesson, Pierre Clément (1807-1870)

(3) Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française (1830-1914)*, Paris, 1959.

(4) François GUIZOT, *De la démocratie en France*, Paris, 1849.

(5) Gabriel MONOD, *Renan, Taine, Michelet*, Paris, 1894.

à qui l'on doit une irremplacée *Histoire, vie et administration de Colbert* (1845), Cleophas Dareste de La Chavannes (1820-1883), Laboulaye (1811-1883), historiens du droit, Alfred Maury (1817-1892), historien des académies ; les chartistes Guérard et Delisle (le premier est encore un maître de Fustel), nous en oublions certainement. N'omettons pas les œuvres de Guizot, Thierry, Tocqueville qui ont fourni d'innombrables sujets de débats et combats.

Enfin une situation : ni membres de la république des lettres, ni hommes de parti ou d'Etat mais plus modestement membres d'institutions. Aucun d'entre eux ne connaît la marginalisation, le refuge obligatoire dans la carrière des lettres, la nécessité des coups d'éclats auxquels furent contraints leurs prédécesseurs. Quelle différence entre Michelet et Renan révoqués du Collège de France, Taine le brillant normalien deux fois refusé à l'agrégation, dont on rejette la thèse sur la sensation et qui, excédé d'être nommé professeur de 6^e à Toulon, écrivait au ministre : « Pourquoi pas au bagné ? » et par ailleurs, Glasson qui mène une carrière tranquille de professeur de droit ou Fustel qui suit un brillant mais classique cursus universitaire ! Elève de l'école d'Athènes en 1855, il est professeur au lycée d'Amiens en 1885, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg en 1860, enseignant à l'Ecole normale supérieure en 1870, puis professeur de la chaire d'Histoire du Moyen Age à la Sorbonne en 1873 et il termine sa carrière comme directeur de l'Ecole normale. Mieux, en allant du journalisme à l'enseignement, Emile Boutmy suit le parcours inverse de ses aînés. Le fils de Laurent Joseph, fondateur de la presse, fait ses premières armes dans la rédaction du journal. Puis, élève de Taine à l'Ecole spéciale d'Architecture, il y donne à son tour des leçons avant de se consacrer à la grande œuvre de sa vie, la fondation de l'Ecole libre des Sciences politiques ouverte le 10 janvier 1872. Il la dirige pendant plus de trente ans et son action sera consacrée par son élection à l'Académie des Sciences morales et politiques. Aucun d'entre eux ne s'engage non plus dans la vie politique directe comme un Guizot qui, après avoir été ministre de l'Instruction publique, devient président du Conseil, ou un Tocqueville, nommé ministre des Affaires étrangères après sa carrière parlementaire. Non qu'ils soient dépourvus d'opinion mais leur engagement se limite à des problèmes strictement scientifiques ou intellectuels. La célèbre réponse de Fustel à Mommsen à propos de l'annexion de l'Alsace : « Vous avez quitté vos études historiques pour vous engager, je quitte les miennes pour y répondre » (6), manifeste cette division nouvelle du travail par laquelle le passage réversible de l'enseignement à l'action politique est désormais fermé.

(6) FUSTEL DE COULANGES, *L'Alsace est-elle allemande ou française*, réponse à M. Mommsen, professeur à Berlin, Paris, 1870, in *Questions historiques*, Paris, 1833, p. 507.

Et quel projet ?

On peut essayer de le cerner en examinant ce qu'ils ont emprunté à leurs aînés et ce qu'ils ont rejeté. Emprunt, la filiation à la tradition des études historiques françaises qui recueille le double legs de l'histoire savante et de l'histoire du droit politique. Dans sa querelle avec Havet et d'Arbois de Jubainville (7) à propos de l'interprétation des chartes mérovingiennes, Fustel de Coulanges note qu'une habitude nouvelle est en train de s'imposer à la fin du XIX^e siècle, qui est d'accompagner les recherches de l'appareil critique que les historiens, soucieux qu'ils étaient auparavant de ne pas intimider le public, avaient tendance à élaguer. On se tromperait néanmoins si l'on assimilait pour autant, comme le fait Léopold Ranke dans sa préface à l'*Histoire de France* (8), toute la tradition de l'historiographie française à celle de Mezeray. La hauteur avec laquelle Fustel riposte à Mommsen ou critique Ranke vient de sa certitude que la méthodologie des études historiques françaises ne le cède en rien à celle des Allemands. De fait, le lien de la recherche historique avec la tradition érudite de l'Ancien Régime n'avait pas été tranché. Les maîtres de Fustel ont pris l'habitude en effet de travailler sur les archives et les collections de documents inédits de l'Histoire de France, collationnés ou publiés par le Comité des Travaux historiques fondé en 1834 par Guizot (9). Or le ministre ordonnateur et les exécutants, Champollion-Figeac, Augustin Thierry, Mignet, etc. (10) ont, à maintes reprises, fait l'aveu de ce que le Comité devait au programme de travail du Cabinet des Chartes dirigé par Jacob-Nicolas Moreau, autrement dit, à l'organisation des études historiques mise en place à la fin du XVIII^e siècle, avant la Révolution. L'hommage de Guizot à Bertin, de Champollion-Figeac à Bréquigny, de Thierry à Eusèbe de Laurière (11) et, à la double charnière du siècle, les rétrospectives rédigées par Augustin Thierry (12) et Gabriel Monod (13) montrent combien reste aiguë la conscience de l'ancienneté de l'histoire savante française fondée sur la connaissance des sources. Cette conscience la mettait en rapport avec l'obsession juridique et les recherches de droit politique qui avaient été celles des historiens de l'Ancien Régime. Les chercheurs du XIX^e siècle n'ignoraient pas encore que l'intervention historique a été

(7) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Deux manières d'écrire l'histoire*, Paris, 1836, et FUSTEL DE COULANGES, *Recherche sur quelques problèmes d'histoire*, Paris, 1885.

(8) Léopold RANKE, *Histoire de France principalement pendant le XVI^e et le XVII^e siècle*, Paris, trad. franç., Porchat, 6 vol. in-8^o, t. 1, p. III.

(9) Xavier CHARMES, *Le Comité des Travaux historiques*, Paris, 1886, 3 vol.

(10) GUIZOT, *Rapport au Roi et Pièces*, Paris, 1835 ; CHAMPOLLION-FIGEAC, *Lettres des rois, reines et autres personnages*, Paris, 1834 ; Baron de WATTEVILLE, *Rapport au ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des Travaux historiques*, Paris, 1874.

(11) *Rapport au ministre*, Paris, 1839.

(12) Augustin THIERRY, Sur les différentes manières d'écrire l'histoire en usage depuis le XV^e siècle, in *Lettres sur l'Histoire de France*, Paris, 1874.

(13) Gabriel MONOD, Le progrès des études historiques en France depuis le XVI^e siècle, in *Revue historique*, 1876.

étroitement liée aux problèmes de réformation des codes et de réaménagement des institutions, et ce lien entre les institutions et le droit, ils le gardaient encore tout entier. C'est cet emprunt qui explique sans doute leur passion partagée de l'histoire politique juridique et institutionnelle et qui les incline à demander à leurs prédécesseurs des objets de recherches et des motifs de réflexion.

Mais rejet, le dédain de Fustel, Bourmy, Glasson, Viollet et plus tard de Luchaire et Giry pour l'histoire générale qui était du goût de leurs aînés. Et rejet encore, la rupture d'intention et de problématique qui caractérise leur volonté de débarrasser l'histoire politique de l'orientation romantique dont elle était jusqu'alors imprégnée. La dispute commence par une polémique contre l'historiographie allemande : à Ranke, Fustel reproche une histoire de la politique extérieure dominée par le point de vue de la puissance, à Mommsen, une conception de la nationalité opposée à celle du droit public français (14). Elle s'envenime en raison du litige interne à l'historiographie française : on condamne l'habitude prise par les historiens du parti libéral de louer systématiquement l'Allemagne au détriment de la France : « La Gaule — leur reproche Fustel — était la corruption et la lâcheté, la Germanie était la vertu, la chasteté, le désintéressement, la force, la liberté » (15). On concentre la critique sur un auteur qui, pour n'être pas toujours nommé, est le plus souvent visé : Augustin Thierry. Emile Boutmy propose une problématique de l'histoire de l'Angleterre qui contredit celle de l'historien du Tiers Etat (16) et Fustel corrige les termes dans lesquels il analysait l'origine de la Féodalité. A première vue, niant que la conquête germanique soit à l'origine du développement de la liberté et du gouvernement représentatif, Fustel paraît s'enkyster dans une vieille querelle. Le débat entre « germanistes » et « romanistes » a été très vif en effet au XVIII^e siècle. Les germanistes, qui comptaient Le Laboureur, Boulaingvilliers, Montesquieu, Mably, Mille de Lezardière, mettaient l'accent sur la coupure historique opérée par les invasions germaniques, soulignaient que les traits originaux de la féodalité, au nombre desquels la liberté, étaient empruntés aux Germains. Les romanistes de leur côté, qui regroupaient Dubos, d'Argenson et Moreau plus sensibles à la lente agonie de l'Empire romain, déplaçaient la coupure vers le monde moderne, mettaient en vedette le rôle émancipateur de la monarchie. Les uns tenaient à « la légalité du coup de force », à la légitimité des privilèges fondée sur la conquête des Gallo-Romains par les Germains, à l'inspiration de liberté propre à la féodalité, les autres étaient assurés de l'incertitude de nos origines, de l'illégitimité de la division en ordre et de ce que le développement de la

(14) FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions de l'ancienne France*, Paris, 1891, 4 vol., t. II, p. XI, et *Questions historiques*, loc. cit.

(15) FUSTEL DE COULANGES, De la manière d'écrire l'histoire de France en France et en Allemagne, 1872, in *Questions historiques*, op. cit.

(16) Emile BOUTMY, *Le développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre*, Paris, 1887. Nous avons analysé ce livre de Boutmy in *L'Etat et les esclaves*, Paris, 1979.

liberté devait au Tiers Etat. A constater combien ces enjeux qui portent sur la légitimité de la société d'Ancien Régime sont, à l'aube de la III^e République, devenus caducs, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi diable Fustel vient se mêler à la discussion. La réponse se trouve probablement dans l'appui que la problématique germaniste réactualisée a, au XIX^e siècle, donné aux deux branches de l'histoire romantique, l'historiographie allemande obsédée par la conquête et la politique de puissance dont Ranke est le représentant éminent d'une part, et l'historiographie française fascinée par la lutte des classes et les révolutions dont Augustin Thierry (17) est le plus beau fleuron d'autre part. Dans son *Histoire du Tiers Etat* — dans laquelle Marx reconnaîtra avoir puisé le concept de lutte des classes — Augustin Thierry assigne en effet comme origine aux contradictions sociales de la France le clivage entre les deux races issu de la conquête germanique de la Gaule. Il recueille l'idée de la conquête et de l'asservissement originaire pour transmuier le concept de race des Germanistes du XVIII^e siècle dans le concept de classe des historiens du XIX^e siècle. Par l'intermédiaire de Thierry, le germanisme est incontestablement l'une des origines de la théorie de la lutte des classes. C'est pourquoi, à la suite de Guizot qui avait entrepris de le critiquer (18), Fustel le récuse à son tour. Des nombreux arguments qu'il invoque : pas d'invasion brutale mais des migrations successives, pas de rupture mais une évolution endogène (19), je retiendrais la place qu'il donne à l'étude des institutions parce qu'elle offre à l'histoire politique un objet privilégié. Si Fustel refuse l'interprétation germaniste, c'est sans doute dans un souci épistémologique de défier l'anachronisme (20), mais c'est aussi et surtout parce que, en étudiant le régime administratif mis en place par les Romains et en analysant le régime juridique de propriété, il a trouvé les raisons de déplacer des Mérovingiens aux Carolingiens l'apparition de la féodalité. Dans la *Cité antique*, publiée en 1864, il avait déjà mis en lumière que cet objet privilégié qu'est l'institution comporte toujours un double aspect matériel et symbolique, organique et symbolique (21). Une institution

(17) Augustin THIERRY, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers Etat*.

(18) François GUIZOT, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, Paris, 1851, 2 vol., t. 1, p. 115.

(19) FUSTEL DE COULANGES : « J'ai été frappé de voir que la façon dont on se présente de nos jours cette invasion soit différente de la manière dont les contemporains l'ont comprise et l'ont discutée. On se la figure aujourd'hui sous la forme d'une grande conquête qui aurait été opérée par une race aux dépens d'une autre race. Cette opinion est presque aussi inexacte que celle qui soutenait jadis que les Francs avaient été appelés par les Gaulois eux-mêmes... », *Histoire des institutions de l'ancienne France*, op. cit., t. 2, p. XI. « Nous avons montré qu'il y avait deux parts à faire parmi les Germains : ceux qui attaquèrent l'Empire et ceux qui se mirent à son service. Les premiers furent repoussés ou détruits ; les seconds seuls subsistèrent. L'Empire romain ne fut donc pas renversé par ceux qui l'attaquaient ; il le fut par ceux qui s'étaient faits ses soldats », op. cit., t. 2, p. 314.

(20) FUSTEL DE COULANGES, op. cit., t. 2, p. XI.

(21) FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, Paris, 1866.

n'existe pas sans code, ne fonctionne pas sans programme, n'est pas efficace sans conscience de ses règles. Elle sécrète un système d'idées autant qu'elle s'incarne dans une organisation. On peut et on doit donc l'étudier à travers le paradigme de sa doctrine. Fustel plaide donc pour la consistance de l'institution dans l'histoire politique, que cette consistance soit celle du religieux comme c'est le cas dans la Cité antique, ou du juridico-économique comme l'est la réalité des institutions de la France de l'Ancien Régime. Il rejoint alors la perspective de ses maîtres, Cheruel et Daresté, en opposant à l'histoire romantique fascinée par les luttes de la société civile et les forces de la politique étrangère une histoire enracinée dans la connaissance des institutions. Il revient ainsi, et ses travaux sur les légistes prouvent qu'il était lui-même parfaitement conscient de cette filiation, à l'histoire politique de l'Ancien Régime.

A quoi correspondait ce mouvement d'études politiques ?

Je serais tentée de répondre provisoirement : à la volonté d'échapper à la dérive politique qui minait de l'intérieur la France par la République sociale et la mençait de l'extérieur par le développement du pan-germanisme. Les historiens de la fin du XIX^e siècle qui se sont lancés dans l'histoire de l'Etat étaient convaincus que les institutions peuvent corriger et rectifier ce que le mouvement social a endommagé. Ils estimaient que la décadence de la France diagnostiquée par Taine et Quinet (22) pouvait trouver dans la science politique une thérapeutique. Ils ont entrepris d'étudier les institutions parce qu'ils croyaient à leur valeur. La doctrine n'est pas restée théorique puisque, avant la réforme universitaire des années 80, Emile Boutmy y a puisé le programme de sa propre action, la fondation de l'Ecole libre des Sciences politiques. Il s'agissait de réagir à la défaite en mettant un terme à ses causes endogènes : faiblesse de l'enseignement supérieur. « C'est l'université de Berlin qui a triomphé à Sadowa », remarquait-il après Renan et d'autres ; ignorance et frivolité des classes supérieures dont il donnait quelques piquants exemples : Casimir Périer méconnaissant la place d'Ancône sur la carte où il devait envoyer des troupes, un jeune ministre félicitant Jules Sandeau du talent de sa mère, un parlementaire reprochant à Louis XIV d'avoir mis un Prussien sur le trône d'Espagne. « L'instruction libérale supérieure », le « haut enseignement libéral » lui semblaient le remède approprié qui formerait la classe moyenne de l'intelligence et l'homme instruit observateur des grands mouvements d'esprit de son siècle... le citoyen éclairé juge compétent des questions politiques, capable de discuter solidement et de diriger l'opinion » (qui) « ferait définitivement pièce au journalisme frivole et au parti de ceux qui jugent sans étude et décident le tout » (23).

(22) TAINÉ, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, 1876, 6 vol., préface du 6^e vol. Edgar QUINET, *Histoire de mes idées*.

(23) Emile BOUTMY, *Quelques idées sur la création d'une faculté libre d'enseignement supérieur*, Paris, 1871.

La dernière génération des historiens du siècle rêvait, diront certains. Peut-être... L'histoire politique du XIX^e siècle n'a sans doute pas apporté de remèdes définitifs aux problèmes que l'émergence et la dérive des démocraties soumettent aujourd'hui à notre intelligence du politique. Pourtant, avant de répudier sa leçon, il faudrait sans doute, comme elle-même l'a fait à l'égard de ses prédécesseurs, avouer la dette que nous avons contractée avec elle.

CNRS, Paris.